

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 AVRIL 2015**

Délibération
n° 2015.04. 52.B

**Résiliation des
marchés 2011/62 et
2011/63 relatifs à
l'autopartage et au
rechargement
électrique et
approbation des
indemnités de
résiliation**

LE VINGT TROIS AVRIL DEUX MILLE QUINZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **17 avril 2015**

Secrétaire de séance : Bernard CONTAMINE

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Guy ETIENNE, François NEBOUT

Ont donné pouvoir :

Jacques PERSYN à Jean-François DAURE

Excusé(s) :

Jacky BOUCHAUD, Yannick PERONNET, Jacques PERSYN, Xavier BONNEFONT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU

Absent(s) :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 23 AVRIL 2015

**DELIBERATION
N° 2015.04. 52.B**

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE /
POLITIQUES DE MOBILITÉ

Rapporteur : Madame GODICHAUD

RESILIATION DES MARCHES 2011/62 ET 2011/63 RELATIFS A L'AUTOPARTAGE ET AU RECHARGEMENT ELECTRIQUE ET APPROBATION DES INDEMNITES DE RESILIATION

Par délibération n°60 B du 26 mai 2011, le bureau communautaire a approuvé le lancement d'une consultation relative aux services d'auto partage et à l'acquisition de véhicules électriques comprenant quatre lots :

- Lot n°1 : Acquisition de stations électriques de rechargement de véhicules, gestion et entretien des points de charge, service d'exploitation du rechargement ;
- Lot n°2 : Service d'exploitation et d'entretien des équipements affectés à l'auto partage et fourniture de kits de véhicule ;
- Lot n°3 : Acquisition de véhicules légers électriques ;
- Lot n°4 : Acquisition de véhicules utilitaires électriques.

Lors de sa réunion du 17 novembre 2011, la commission d'appel d'offres a attribué les lots n°1 (marché n°2011/62) et n°2 (marché n°2011/63) au groupement ayant pour mandataire la société INEO RESEAUX CENTRE OUEST, domiciliée Bonneuil de Verrines à Celles-sur-Belle (79370).

Les marchés ont été notifiés à l'attributaire le 9 janvier 2012 pour une durée d'un an renouvelable trois fois par expresse reconduction, soit quatre ans maximum.

Inauguré en décembre 2012, le service mobili'volt se compose de 5 stations toutes situées sur la commune d'Angoulême (Gare SNCF, Franquin, Champ de Mars, Magélis et Grande Garenne). Chacune de ces stations peut accueillir 2 voitures électriques en auto partage et 2 véhicules électriques privatifs en rechargement.

Au démarrage du service, début 2013, une centaine de personnes s'est inscrite au service ce qui est relativement modeste pour une agglomération de près de 110 000 habitants mais plutôt encourageant pour une agglomération de taille moyenne.

Malgré ce démarrage plutôt positif, force est de constater que le service mobili'volt s'est progressivement essoufflé, notamment en raison de différents problèmes rencontrés sur les véhicules de marque Mia Electric, attributaire des lots n°3 et n°4. En septembre 2014, l'assouplissement des conditions d'accès au service et l'intégration de deux nouveaux modèles de véhicule électrique (un Renault Kangoo utilitaire et deux Renault ZOE) ont toutefois permis de relancer modestement le service. Au final, malgré ces mesures et un net engouement pour l'utilisation de la ZOE, le service mobili'volt ne compte plus aujourd'hui qu'une poignée d'utilisateurs (services auto partage et recharge confondus) et il peine à se développer : 22 particuliers, 5 entreprises et 2 administrations (dont le GrandAngoulême).

Considérant que l'évolution du service mobili'volt en terme d'usage n'est pas satisfaisante au regard des moyens mis en place et des coûts annuels de gestion, le GrandAngoulême considère qu'il est nécessaire de revoir le mode de gestion de ce service tout en proposant une meilleure lisibilité pour l'usager des deux services proposés par mobili'volt :

- le service d'auto partage électrique
- et le service de rechargement électrique.

Pour ces motifs, il convient de résilier pour motif d'intérêt général les marchés 2011/62 et 2011/63 avec une prise d'effet au 1^{er} mai 2015.

Conformément à l'article 7 du cahier des clauses administratives particulières (CCAP) commun à ces marchés, l'indemnité de résiliation à verser au titulaire représente 5 % de la partie des prestations réglées sur la base d'un prix forfaitaire et non réalisées à la date de prise d'effet de la résiliation.

Les montants maximums des indemnités de résiliation à verser au titulaire sont les suivants :

- marché 2011/62 : 5 153,30 €
- marché 2011/63 : 2 195,10 €

Je vous propose :

D'APPROUVER la résiliation des marchés 2011/62 et 2011/63 passés avec le groupement ayant pour mandataire la société INEO RESEAUX CENTRE OUEST.

D'APPROUVER le versement des indemnités de résiliation mentionnées ci-dessus conformément à l'article 7 du CCAP commun aux marchés.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Madame Fabienne GODICHAUD, en qualité de 3^{ème} vice-présidente en charge des marchés publics, à signer tout document afférent à la présente délibération.

D'IMPUTER la dépense à l'article 6711 - fonction 8152 sur le budget principal.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 24 avril 2015	<u>Affiché le :</u> 24 avril 2015